



## Maltraitance sur enfant mineur

Par **pati6**, le **27/10/2008** à **19:31**

mon fils de 17 ans vie chez son père. Il subit des violences physique et morale de la part de sa belle mère. aujourd'hui nous sommes le 27 octobre 2008. le dimanche 26 octobre, mon fils est arrivé chez moi dans un état psychologique fragile. il ne voulait plus retourner chez son père suite à la gifle que sa belle mère lui a donné. par la suite il est reparti chez son père dans le même état. suite à ça il a eu un accident de scooter. J'aimerais savoir ce que je peux faire ? aidez moi. une maman qui a peur pour son fils.

Par **Marion2**, le **28/10/2008** à **00:53**

Bonsoir,

Vous demandez à votre fils de saisir le JAF en lettre recommandée AR afin qu'il explique ce qu'il lui arrive lorsqu'il se rend chez son père.

Cordialement

Par **RAMZI**, le **28/10/2008** à **10:32**

bonjour,

je propose aussi à votre fils, de 17 ans, de porter plainte, mais à condition d'avoir des preuves contre sa belle mère, déjà le fait de s'être confié à quelqu'un de ses amis ou connaissances, antérieurement pourrait en être une (des preuves). Il pourrait aussi appeler le 119, il y aurait des spécialistes pour l'aider dans ses démarches. En plus votre fils a moins de 18 ans, alors il peut avoir un

avocat gratuitement pour le défendre.

aussi il y a la possibilité de saisir la défenseure des enfants: Madame Dominique VERSINI, voici le site <http://www.defenseurdesenfants.fr/>

aussi, voici l'adresse de la responsable du comité consultatif des jeunes:

[carolyn.wilson@defenseurdesenfants.fr](mailto:carolyn.wilson@defenseurdesenfants.fr)

**IL NE FAUT PAS SE TAIRE ET SUBIR, IL FAUT REAGIR**

Bon courage Madame

Par **Tisuisse**, le **28/10/2008** à **15:21**

pati6 a écrit le 28.10.08 :

je vous remercie de votre réponse.mais actuellement je suis privée depuis 15 mois de mes droits de visite et d'hébergement.Vu que la belle mère de mon fils lui interdit de m'appeler chaque fois qu'il a des week end de libre.mon ex mari est au courant,il laisse la situation se produire sachant que mon fils en n'a fait plusieurs fois la demande.par ailleurs je suis aller dimanche,porter plainte contre mon ex pour non présentation d'enfant depuis plus d'un an.au commissariat,on m'a suggérée de contacter un juge pour enfant.mon fils ne pouvant pas le faire lui meme.est ce que je peux faire la démarche sans mon fils?

Par **Marion2**, le **28/10/2008** à **15:34**

Merci Tisuisse -

Par **RAMZI**, le **28/10/2008** à **16:02**

Chère pati6,

aviez-vous pensé à l'EMANCIPATION de votre fils , il a déjà 17ans, à moins que vous arriverez à patienter jusqu' ses 18ans pourqu' il puisse décider lui même...!

n' oubliez pas que le 119 pourrait vous renseigner

voici un lien qui pourrait vous servir sur

l' Emancipation:<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1194.xhtml?&n=Famille&l=N10&n=Enfant&l=N127>

Par **Marion2**, le **28/10/2008** à **17:39**

Bonsoir RAMZI,

Lisez le post de Tisuisse. Merci